



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique économique

Question au Gouvernement n° 628

Texte de la question

## PERSPECTIVES DU CONSEIL EUROPÉEN

M. le président. La parole est à M. Christophe Caresche, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Christophe Caresche. Ma question s'adresse au ministre chargé des affaires européennes.

Au lendemain du vote au Parlement de Strasbourg d'une législation qui permettra à l'exécutif européen de donner un avis préalable sur les projets de budget nationaux, la question de la coordination au niveau européen des politiques économique et budgétaire doit désormais faire l'objet de la part de notre Assemblée d'une attention toute particulière.

C'est dans le cadre de cette coordination que se tient le Conseil européen des 14 et 15 mars, qui en constitue une étape importante, où les États fixeront les grandes orientations de politique économique devant être suivies au sein de l'Union.

La crise politique que vit l'Italie, la montée du rejet de l'Europe doivent conduire la Commission et un certain nombre d'États à prendre rapidement conscience de la nécessité de réviser le cours de leur politique européenne.

Tout d'abord, la Commission ne peut exiger de rajouter de l'austérité à la récession. Elle doit faire preuve, dans la définition du rythme d'ajustement des finances publiques, de plus de souplesse, ce que permettent d'ailleurs les marges de manoeuvre contenues dans le Traité et le Pacte de stabilité révisé. Il faut désormais que soit pris en compte le déficit structurel et non pas seulement le déficit nominal.

Ensuite, les pays excédentaires ne doivent pas continuer à mener des politiques budgétaires restrictives mais doivent relancer leur demande. Ces pays doivent savoir que la stabilité ne s'obtiendra pas sans la solidarité, dans une Union où chacun commerce avec l'autre.

Une zone monétaire dérégulée et sans transferts financiers entre régions riches et régions pauvres, comme c'est le cas, profite toujours aux plus compétitifs. On ne peut pas accepter de ces principaux bénéficiaires de l'euro une attitude d'égoïsme non conforme non seulement aux profits qu'ils en ont retirés mais également aux responsabilités qui leur incombent en tant que tels.

Monsieur le ministre, comment comptez-vous promouvoir au niveau européen une nouvelle approche plus équilibrée à la fois entre réduction des déficits et relance des investissements et entre soutien...

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Bernard Cazeneuve, *ministre délégué chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la nécessité de procéder à la réorientation des politiques de l'Union européenne dans le sens de la croissance. Telle est le souci du Président de la République, qui, depuis neuf mois, Conseil européen après Conseil européen, s'emploie à faire en sorte que l'Union européenne prenne des décisions témoignant d'une telle volonté.

Comme vous l'avez souligné, le Conseil européen de jeudi et vendredi sera l'occasion de débattre des grands enjeux de politique économique et de matérialiser autour d'un certain nombre de points cette réorientation des politiques de l'Union.

D'abord, le Conseil européen a décidé de mettre à l'ordre du jour de ses débats le pacte de croissance adopté au mois de juin de manière à en évaluer l'impact sur la situation de l'Union européenne, et de déterminer pays après pays les conditions dans lesquelles il a été mis en place. Ce sera d'ailleurs l'occasion pour ceux qui

s'interrogent sur la traçabilité de ce pacte de la voir établie. La question est mise à l'ordre du jour du Conseil de la semaine prochaine et du Conseil du mois de juin.

Ensuite, nous devons faire en sorte, selon la résolution prise par le Parlement européen concernant le budget de l'Union, que ce dernier permette véritablement de financer des politiques de croissance. Par la flexibilité qu'autorise la clause de révision à mi-parcours, nous devons permettre la mobilisation de toutes les sommes nécessaires à la conduite des politiques de l'Union, ce qui permettrait de dépenser près de 50 milliards d'euros de plus que dans le précédent budget et de voir notamment augmenter le budget des politiques allouées à la croissance de près de 40 %.

Enfin, si nous voulons la croissance, nous devons poursuivre la remise en ordre de la finance. Cela signifie que l'ensemble des textes relatifs à l'union bancaire devront être pris, conformément au calendrier du Conseil européen, avant la fin du présent semestre. Cela signifie également que nous devons, au terme de la mise en oeuvre de la supervision bancaire, de la résolution des crises bancaires et de la garantie des dépôts, procéder à la recapitalisation directe des banques, sans laquelle il n'y aura pas de possibilité de casser le lien entre dette souveraine et dette bancaire, dont on sait qu'il mine la croissance en Europe. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Caresche](#)

**Circonscription :** Paris (18<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 628

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Affaires européennes

**Ministère attributaire :** Affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mars 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2013](#)